

Republique Rwandaise  
Ministère de la coopération  
internationale et du Plan

Correspondance  
23. 10. 1968

Box 1

78, 34



Kigali, le 23 Octobre 1968

N° 4168/5110



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU PLAN

URGENT

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de l'Information et Tourisme (Direction Générale du Tourisme)
- Monsieur le Directeur Général des Relations Extérieures (Division des Affaires Economiques)
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à BONN.-
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à BRUXELLES.-
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à PARIS.-
- Monsieur R. HAEFLIGER, Prato, Leventina, SUISSE

A Monsieur le Délégué à la Coopération Suisse

Réf. :  
Annexe :  
Objet :  
Hôtellerie à Kigali.-

A traiter par  
Date de dépôt 25 OCT 1968  
3974

53-50

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement Rwandais a demandé à la Coopération Allemande (R.F.A.) d'intéresser la "Deutsche Hotelgesellschaft für Entwicklungsländer" à certains investissements hôteliers au Rwanda, et notamment à Kigali.

La Coopération Suisse est, par ailleurs, au courant du projet d'hôtel "Impala" commencé à Kigali à l'initiative d'un ressortissant suisse, Monsieur R. Haeffliger, de Minusio - Locarno.

Pour la construction de cet hôtel, une société rwandaise, la "Hotels Rwanda", a été constituée en 1966.

Je vous adresse ci-contre un exemplaire de ses statuts.

Afin d'encourager cette initiative du secteur privé suisse, le Gouvernement Rwandais a, d'une part, participé au capital de la société par l'apport d'un terrain, et d'autre part, accordé à la future entreprise hôtelière le bénéfice de son Code des Investissements.

Après avoir entamé les travaux d'aménagement du chantier de l'hôtel, la nouvelle société s'est malheureusement trouvée en difficulté.

/...



/K.I./

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE

Kigali, le 21 Octobre 1968

N° 4068/U 663. Nz.J.

TRANSMIS copie pour information à :  
- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise à KIGALI.

A Monsieur l'Ambassadeur de la Répub-  
lique Rwandaise

à  
B O N N

à  
B R U X E L L E S

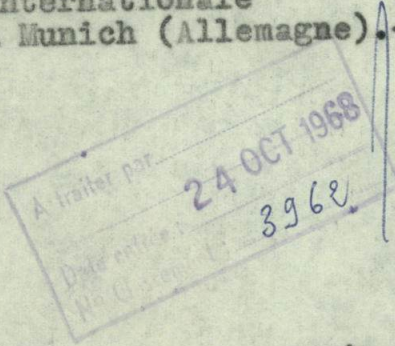
à  
P A R I S

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Foire Internationale  
"IKOFA" à Munich (Allemagne).-



Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'a eu lieu à Munich (Allemagne) du 21 au 29 septembre 1968, l'Exposition Internationale des denrées alimentaires à laquelle notre Pays s'est fait représenté par M<sup>lles</sup> NYIRAKAROMBA Béatrice et AYINKAMIYE Lucie, respectivement fonctionnaires au Ministère de la Famille et du Développement Communautaire et au Ministère de la Coopération Internationale à Kigali.

Veillez trouvez ci-joint pour votre information, le rapport de mission que m'a remis notre délégation de retour au Rwanda.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale  
Th. BAGARAGAZA.-



R A P P O R T D E M I S S I O N :

FOIRE INTERNATIONALE "IKOFA"  
à MUNICH (Allemagne)

Présenté par : - NYIRAKAROMBA Béatrice, Fonctionnaire au Ministère de la  
Famille et du Développement Communautaire à KIGALI.-  
  
- AYINKAMIYE Lucie, Fonctionnaire au Ministère de la  
Coopération Internationale à KIGALI.-

Plan :  
- Introduction -Généralités  
- Déroulement de l'Exposition  
- Synthèse  
- Conclusion pratique et souhaits pour l'avenir.

---

R A P P O R T D E M I S S I O N.

INTRODUCTION - GENERALITES.

Sous l'invitation de la Foire Internationale "IKOFA": Exposition Internationale des denrées alimentaires "IKOFA" à Munich (Allemagne) en personne de Monsieur HANDWERK Norbert, nous avons été désignées par le Gouvernement Rwandais pour y représenter notre Pays.

La Foire s'est ouverte du 21 au 29 septembre de l'année en cours.

Il y avait beaucoup de Pays qui étaient représentés (à peu-près une cinquantaine) parmi lesquels nous comptons 3 pays associés à la Communauté Economique Européenne :

- le Camérout;
- la Côte d'Ivoire et
- le Rwanda.

/.....



Chaque pays avait exposé ses produits agricoles d'exportation ou de consommation. Ainsi nous avons pu connaître un peu ce que produit intensivement tel ou tel pays. C'est justement le but de l'exposition : créer des relations internationales en matière de commerce, de culture, d'arts etc.....

#### EXPOSITION DU CAFE ARABICA, DU THE ET DU PYRETHRE DU RWANDA.

La journée du 20 septembre 1968 était consacrée à la mise au point des produits à exposer, le café était déjà arrivé du Rwanda mais nous attendions encore le thé qui d'ailleurs ne nous est jamais parvenu jusqu'à la cloture de l'Exposition.

Cependant le vide a été comblé par une petite quantité de thé apportée par un certain Monsieur faisant partie de l'AGRAR (au Rwanda).

#### DEROULEMENT DE L'EXPOSITION.

Du 21 au 29 septembre, nous avons travaillé en collaboration de Monsieur TEMMER (Allemand) qui était Directeur de notre Stand, et des 2 jeunes filles allemandes qui nous servaient d'interprètes.

Le Directeur du Stand recevait les personnes qui s'intéressaient à notre pays, il disposait des fiches de prise de contact qu'il remplissait après chaque entretien.

En collaboration de 2 jeunes filles nous faisons goûter notre café aux gens qui visitaient notre stand, nous disposions également de petits échantillons de café que nous donnions pour la propagande. Nous vendions bien sûr du café à ceux qui voulaient l'acheter après l'avoir goûté.

D'après le nombre très élevé des clients il nous a semblé que notre café était beaucoup apprécié et comme ils avaient goûté du café d'autres pays, le nôtre leur paraissait le meilleur.

Nous aurions même pu vendre plus de café que prévu, les 600 Kilos ont été vite liquidés et nous avons encore beaucoup de clients dont la demande n'a pas été satisfaite.

#### S Y N T H E S E.

Le travail s'est déroulé dans /.....



Le travail se déroulait dans une bonne atmosphère malgré les difficultés de langage entre le Directeur du Stand et nous-mêmes. Cependant les gestes, les attitudes et les activités traduisaient bien ce dont nous aurions pu parlé les uns aux autres et encore nous étions très contentes de nos interprètes.

CONCLUSION PRATIQUE ET SOUHAITS POUR L'AVENIR.

- D'après nos observations personnelles et les réactions des personnes qui visitaient notre stand; il aurait été très intéressant d'exposer d'autres produits agricoles ne fût-ce qu'une petite quantité de haricots, de sorgho, d'archides, de bananes etc..... (c'est tout simplement une façon de rendre l'exposition plus riche et plus intéressante).-

- Toute exposition étant organisée pour montrer les efforts déployés par un pays que ce soit dans le domaine agricole, culturel et autre les objets d'arts devraient y avoir une place importante non seulement pour décorer le stand mais aussi pour faire connaître les arts du pays.

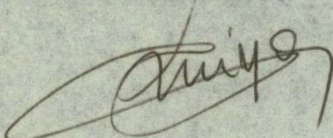
Nous avons vu combien les gens se battaient pour acheter un petit baton perlé, un tambour et un petit panier, les seuls qui étaient là comme décor du stand mais sans être mis en vente.

Il serait souhaitable d'examiner ce point; les arts du pays étant quelque chose d'original, devraient toujours être exposés, tout en gardant bien la ligne principale de l'exposition.

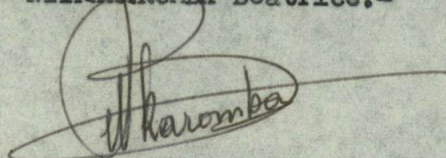
Après avoir brossé ces quelques souhaits personnels peut être utiles pour l'avenir, nous ne manquerons pas de redire que l'exposition internationale des richesses, des valeurs propres à chaque pays est indispensable pour créer ou favoriser des relations commerciales ou tout simplement faire connaissance de ce que possède tel ou tel pays et de là essayer de l'imiter, tout en tenant compte de ses possibilités au sens large : adapter tout projet aux conditions du pays.

Fait à Kigali, le 14 Octobre 1968.-

AYINKAMIYE Lucie.



NYIRAKAROMBA Béatrice.-





R. L.  
RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE

Kigali, le 21 Octobre 1968.-

N° 4095/C 42.2b NG.FR.

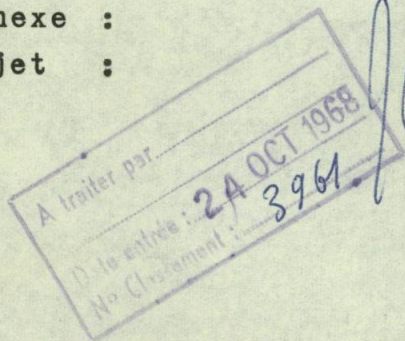
TRANSMIS copie pour Information à:

✓-Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise à KIGALI.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :



A Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda (TOUS)

A Monsieur le Chargé d'Affaires a.i.  
du Rwanda  
à  
DAR ES SALAAM.

Monsieur l'Ambassadeur,

Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de vous transmettre  
pour information copie d'une note m'adressée par l'Ambas-  
sateur de France en vue de préciser la position de son  
Gouvernement au sujet du conflit nigérian.

S'agissant du chapitre relatif à une  
demande éventuelle de l'inscription du problème nigérian à  
l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies  
notre délégation devrait soutenir ce point de vue si la  
question était réellement soulevée.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale,  
Th. BAGARAGAZA.-



/COPIE/

AMBASSADE DE FRANCE AU RWANDA.  
-----

N°964

L'Ambassade de France présente ses compliments au Ministère de la Coopération Internationale et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit:

Comme il a été annoncé à l'issue du Conseil des Ministres du 31 juillet, et comme le Président de la République Française l'a indiqué dans sa conférence de presse du 9 septembre, le Gouvernement français, sans préjudice d'un effort accru dans le domaine humanitaire au Biafra, a décidé d'apporter son soutien moral et politique aux autorités de ce territoire. Le Gouvernement Français estime, en effet, que l'importance et la capacité du peuple IBO d'une part, la résistance avec laquelle ce peuple a poursuivi le combat et enduré d'effroyables souffrances d'autre part, lui confère le droit à l'autodétermination, conformément au principe constant de la politique française, comme il a été indiqué dans le communiqué franco-zambien du 19 septembre. Faisant suite à la visite du Président KAUNDA, le Gouvernement français envisagerait avec faveur que l'O.N.U. ou l'une des organisations appartenant à sa "famille" se saisisse de cette douloureuse affaire; le Gouvernement français ne peut en effet considérer que la résolution de l'O.U.A. soit représentative de la conscience internationale.

L'éventualité, ne serait-ce que pour des raisons humanitaires, d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de l'O.N.U., à la requête de certains pays africains ou européens n'est pas exclue. Dans cette hypothèse, le Gouvernement français soutiendrait la demande et souhaiterait qu'elle recueille le plus grand nombre de suffrages.

L'Ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Coopération Internationale les assurances de sa haute considération./.

Kigali, le 27 septembre 1968

sé/

MINISTERE DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE

K I G A L I



/M.A./

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 18 octobre 1968.-

N° 4078/C3I9.5.03 (a) K.G.



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE ~~XXXXXXXXXX~~

A Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur  
de la République Fédérale  
d'Allemagne  
à  
K I G A L I.-

Réf. :

Annexe :

Objet :

Prolongation Contrat  
de M.LIEVEN.  
(Coop.Allemande)  
-----

Monsieur l'Ambassadeur,

*60-45-07*

Suite à la visite au Rwanda de la Commission Allemande pour la Brigade Mobile d'Apprentissage, il me revient que le Ministère Fédéral Allemand des Travaux Publics aurait l'intention de rappeler Monsieur LIEVEN et de le remplacer par un nouvel ingénieur.

L'information que je détiens est officieuse et j'ose espérer qu'elle ne sera pas confirmée, car le Gouvernement Rwandais attache un grand prix aux services de Monsieur LIEVEN qui lui a toujours donné entière satisfaction, tant par sa compétence que par son dévouement.

Un autre aspect du problème qui, aux yeux des Autorités Rwandaises, milite en faveur du maintien de Monsieur LIEVEN est le suivant : Il parle et écrit couramment le français. Ainsi, d'une part, il traite facilement avec les Autorités rwandaises et les organismes étrangers qui nous aident et, d'autre part, il sert de trait-d'union indispensable entre ces mêmes Autorités et les nouveaux experts que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met à notre disposition. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement Rwandais vous renouvelle son ferme désir de maintenir Monsieur LIEVEN à son service pour l'intérêt du projet "Brigade Mobile d'Apprentissage" d'abord, ensuite pour la cohésion et l'adaptation normale de l'équipe que nous souhaitons voir renforcée et enfin pour tous les projets routiers intéressant le Rwanda.

En vous demandant instamment de vous faire, comme vous l'avez toujours manifesté, notre fidèle intermédiaire auprès de votre Gouvernement, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale  
Th. BAGARAGAZA.-

C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie à KIGALI.-
- Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement à KIGALI.-
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à BONN.-

*Jagard*

24 OCT 1968  
3963



Kigali, le 22 octobre 1968

N° 1189/C.311.1.14 A.M.



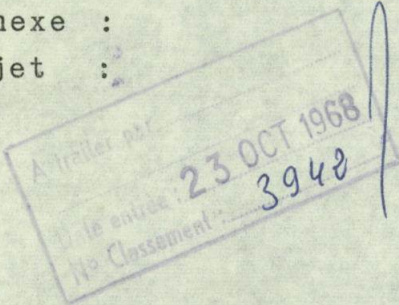
SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN  
NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

TRANSMIS Copie pour Information à :

✓ - Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise à KIGALI.

A Monsieur le Ministre de la  
Coopération Internationale  
à KIGALI.-

Réf. :  
Annexe :  
Objet :



55-10-16

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet d'amendement n° 1 au Plan d'Opérations de l'usine pyrèthre rencontre mon entière approbation sous deux réserves qui font l'objet des remarques suivantes :

- 1°. Selon l'actuelle organisation des compétences, il y a lieu de remplacer le Ministère de la Coopération Internationale et du Plan, désigné dans le Plan d'Opérations comme le service officiel appelé à coopérer avec l'organe d'exécution, par le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement. Il conviendra dès lors d'ajuster le texte en conséquence partout où cela est nécessaire.
- 2°. Pour la même raison, la présidence du Conseil d'Administration prévu au paragraphe 44 échoira au Secrétariat d'Etat au Plan. Toutefois, le Ministère de la Coopération Internationale doit rester membre du Conseil.

Ces remarques visent surtout l'exécution des programmes dans les délais impartis, et sont inspirées par le souci d'efficacité et le rôle de coordination exercé par le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement.

Le Secrétaire d'Etat au Plan  
National de Développement,

E. MATAYEZU.



A traiter par  
Date entrée 23 OCT 1968  
No Chiffrement 3951

60-45-01

No. MP/967

le 18 octobre 1968

Copie pour information à :  
- S. E. le Président de la République

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une note sur les travaux de l'Assemblée générale de l'ONU, au cours des 3e et 4e semaines.

Vous trouverez aussi en annexe, une note de M. Munyeshuli sur les travaux de la Cinquième Commission.

Je vous en souhaite bonne réception.

Célestin KABANDA  
Ambassadeur  
Représentant Permanent du Rwanda  
auprès des Nations Unies

S. E. M. Thaddée BAGARAGAZA  
Ministre de la Coopération internationale  
Kigali - RWANDA  
Afrique Centrale



NOTE SUR LES TRAVAUX DE LA XXIII<sup>e</sup> SESSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Troisième et quatrième semaines

I. Les débats généraux ont insisté sur l'urgence d'arrêter les bombardements du Nord Vietnam pour faciliter les négociations de Paris.

Nous apprenons à l'instant même que les gouvernements alliés se préparent à annoncer ~~déclarer~~ l'arrêt des bombardements dans les 24 heures.

Les milieux des Nations Unies pensent cependant que c'est plutôt une astuce électorale, pouvant favoriser l'élection de M. Hubert Humphrey, qui est de plusieurs pas en arrière sur le candidat républicain, M. Richard Nixon. On croit que si même les bombardements étaient arrêtés cela ne produirait que des effets négligeables sur les élections du 5 novembre prochain.

Je crois personnellement que la meilleure procédure pour le Président Johnson de faire passer son Vice-Président (l'accord n'est d'ailleurs plus parfait entre les deux) serait de démissionner en sa faveur aussitôt après le décret d'arrêt des bombardements. Il peut le faire, car il veut terminer en beauté.

Pour revenir aux débats généraux à l'Assemblée générale, il faut mentionner que la situation en Tchécoslovaquie a été déplorée par la presque totalité des orateurs (à l'exception de ceux qui représentent les cinq "envahisseurs" membres du Pacte de Varsovie.

Le Traité de non-prolifération des armes nucléaires a été qualifié de "pas important dans la voie du désarmement et de la détente", mais un pas incomplet, puisqu'il ne donne pas suffisamment de garanties de sécurité.

Cette carence de garanties de sécurité se fait particulièrement sentir maintenant où le souvenir de l'attaque d'une grande puissance nucléaire contre une petite puissance non-nucléaire est frais dans nos mémoires.

Puisque nous parlons du Traité de non-prolifération, ajoutons que le Congrès américain vient de s'ajourner sans avoir pu le ratifier - le Congrès semble divisé à ce sujet ! ce sera pour février, à la rentrée parlementaire.

Les inégalités croissantes entre riches et pauvres ont été une fois de plus déplorées, comme l'a été l'échec de la Conférence de la CNUCED de New Delhi.



Les débats généraux seront clos vers le 25 courant.

II. Les Commissions ont poursuivi leurs travaux, travaux qu'elles ont commencés beaucoup plus tôt que les années antérieures - ainsi on espère que la session pourra se terminer le 20 décembre comme prévu.

La Première Commission entame ses travaux aujourd'hui, par une motion du Cambodge tendant à inviter "les deux Corées" à participer au débat sur la question coréenne.

Cette motion inspirée par l'URSS nous retiendra longtemps - elle vient mal à propos, car la Commission n'aura même pas encore déterminé sa méthode de travail.

Pour les autres Commissions, nos représentants sont occupés à rédiger leurs premiers rapports.

### III. Divers.

1) On a ces derniers jours, parlé d'un plan soviétique destiné à résoudre les problèmes du Moyen Orient.

Je n'ai pas pris connaissance dudit plan au sujet duquel l'URSS cherche la réaction des USA.

Il consisterait à amener Israël à faire reculer ses troupes stationnées en territoires arabes d'au moins 30 km et de faire occuper les lieux ainsi évacués par des troupes des Nations Unies.

En même temps les arabes déclareraient officiellement la fin de l'état de belligérance qu'ils entretiennent depuis toujours.

Des frontières seraient déterminées et reconnues pour Israël.

La question des réfugiés de Palestine recevrait la priorité sur celle du passage dans les voies maritimes de la région.

Telles seraient quelques-unes des grandes lignes de ce plan soviétique, plan qui, dit-on, aurait été rédigé en plein accord avec le Président Nasser.

Hier, au cours d'une rencontre entre le Groupe OCAM et le Ministre israélien Abba Eban, celui-ci nous a déclaré, comme nous le verrons plus loin, qu'Israël n'accepterait pas des plans venant de pays étrangers à la région du Moyen Orient.



2) Il paraîtrait aussi que le Secrétaire Général U Thant aurait soumis un plan aux quatre grands (USA, URSS, France, et Royaume Uni) tendant à renforcer les structures de l'Organisation des Nations Unies.

J'avoue que nous ignorons le tout de ce plan.

Toutefois, le Secrétaire Général avait, au début de la session, suggéré que les Ministres des Affaires étrangères de ces pays se rencontrent, à l'occasion de leur présence à l'ONU, et en leur qualité de membres permanents du Conseil de Sécurité, pour engager des entretiens sur les affaires mondiales. Ces entretiens devaient être préliminaires à une réunion au sommet des quatre grands.

Cette suggestion avait été rejetée par Washington, ce qui n'a pas cependant empêché Dean Rusk et Gromyko d'avoir des tête-à-têtes, le lendemain même de leurs discours dont il a été fait état dans ma note sur les 1ère et 2ème semaines des travaux de l'Assemblée générale.

Officiellement les grands s'insultent à la tribune de l'ONU, pour aller ensuite rompre le pain ensemble! C'est ce qui arriva!

(Je recommande instamment la lecture du discours du représentant de l'Albanie - il y a du faux, mais aussi il y a du vrai sur cette complicité des "oncles SAM" (Doc. A/PV.1691 ci joint).

#### IV. Contacts

1) Au cours des entretiens que la délégation rwandaise a eus au cours d'un déjeuner offert en son honneur par la délégation coréenne, ce lundi 14 octobre, il nous a été déclaré que la Corée serait disposée à mettre à la disposition du Gouvernement rwandais une équipe d'experts agricoles, pour développer des projets dans le domaine agricole.

Nous croyons que ce serait intéressant - il y aurait lieu de nous faire parvenir le sentiment du Gouvernement à ce sujet.

2) J'ai fait allusion, plus haut, d'une rencontre entre l'OCAM et le Ministre Abba Eban.

Le Ministre israélien avait demandé à parler à l'OCAM, après consultation entre les Membres de ce Groupe, il fut décidé que la réunion se tiendrait à la Mission Permanente du Gabon.



Etaient présents à la réunion, les Ambassadeurs :

- du Niger (Président)
- du Rwanda
- du Gabon
- de la Haute Volta
- du Congo Brazzaville
- du Congo Kinshasa
- de la Côte d'Ivoire

et les représentants

- du Cameroun
- du Tchad
- du Togo
- de Madagascar

Etaient absents :

- le Sénégal (au même moment il devait parler à l'Assemblée générale)
- le Dahomey et
- la République Centrafricaine

Le Ministre Abba Eban était accompagné de deux diplomates israéliens.

Après un mot de bienvenue du Président, le Ministre prit la parole pour expliquer le point de vue d'Israël dans la "bagarre du Moyen Orient".

Israël appuie sa position sur trois principes de base :

a) Il faut la paix, une paix véritable, durable, voire permanente. C'est de cette paix qu'il est question dans la résolution du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967. Une paix négociée entre les parties, et non un arrangement provisoire dans le sens d'un cessez-le-feu, d'une trêve ou d'une armistice importé de l'étranger.

Il faut un accord entre les parties sur -

b) La conception de la paix. Le Moyen Orient doit cesser d'être considéré comme un protectorat international, mais une région composée d'Etats libres et souverains. C'est pour cela que le plan consistant à garantir la paix par la puissance de quatre pays étrangers à la région (USA, URSS, France et Royaume Uni) n'est pas acceptable.

c) Les pays en conflit doivent traiter directement des questions relatives à la structure de la paix :



Les principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale ne peuvent être respectés sans l'existence de frontières internationalement reconnues.

L'accès dans les voies maritimes de la région doit être garanti, mais il ne doit pas être lié au règlement de la question de réfugiés de Palestine, comme le veut la RAU - ce sont deux questions différentes.

Le problème des réfugiés de Palestine dont les arabes font un instrument politique doit trouver une solution humanitaire, issue de négociation entre les parties.

D'autres questions de garanties mutuelles de sécurité devraient être réglées entre les parties en présence.

Tels sont, de l'avis d'Israël, les éléments essentiels pour un équilibre stable dans la région.

Le Ministre Abba Eban précisa le rôle que les Membres des Nations Unies devraient jouer présentement :

Il faut soutenir les efforts de l'Ambassadeur Gunar Jarring, de façon qu'ils aboutissent aux résultats souhaités, car l'échec de ses efforts ne ferait que polariser les positions en présence.

Il faut donc éviter, après les débats généraux en plénière, de traiter la question du Moyen Orient pour ne pas énerver les positions et compromettre ainsi les résultats en perspective,

Le Ministre mentionna par ailleurs, qu'il avait soumis à M. Jarring, la veille même, un memorandum où sont précisées les positions d'Israël, avec prière de les soumettre à M. Riad, Ministre égyptien des Affaires étrangères présentement à New York, et de recueillir, par écrit, la réaction officielle de la RAU, car ajouta le Ministre israélien, la RAU n'a jamais fait connaître son plan, par écrit (si ce n'est par personnes interposées).

Selon le Ministre israélien, la Jordanie qui est le pays le plus atteint par la guerre de juin 1967 et qui a des problèmes à résoudre d'urgence (toute la masse des réfugiés se trouvant sur son territoire) serait disposée à engager des pourparlers avec Israël, sous la présidence de M. Jarring. Il y a évidemment la question de respect humain qui altère cette disposition et en général les gouvernements arabes refusent de négocier avec Israël par crainte des réactions de leurs peuples auxquels ils ont promis l'extermination d'Israël!

Y parviendra-t-on? probablement pas!



3) Par ailleurs le Ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Riad, avait, lui aussi, souhaité rencontrer le Groupe africain pour lui exposer ses vues.

A la vérité il n'ajouta rien à ce qu'on est habitué d'entendre - qu'Israël ne veut pas la paix, qu'elle ne veut pas appliquer la résolution du Conseil de Sécurité, c'est-à-dire retirer les troupes des territoires occupés.

En clair, il nous dit ceci :

- Que les Chefs d'Etat Africains se sont penchés sur la question du Moyen Orient et ont adopté une résolution qui demande le retrait des troupes stationnées sur nos territoires;

- que la RAU est disposée à exécuter la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de Sécurité, mais seulement quand Israël aura exécuté la première partie qu'elle doit exécuter préalablement - le retrait des troupes;

- qu'il venait de recevoir des mains de l'Ambassadeur Gunar Jarring, un mémorandum dans lequel Israël ne fait que réitérer son refus d'appliquer la résolution du Conseil de Sécurité;

- que la RAU serait disposée à examiner tout calendrier qui lui serait soumis par l'Ambassadeur Jarring sur l'application de la résolution du Conseil de Sécurité, mais qu'elle ne l'accepterait que si elle avait des garanties que l'autre partie est disposée à s'exécuter.

A la question de savoir la réaction égyptienne quant aux garanties qui seraient données par les grandes puissances, le Ministre Riad répondit qu'il croit que seule une solution émanant du Conseil de Sécurité serait valable : ce qui veut dire qu'il n'y est en fait pas opposé, puisque le Conseil de Sécurité dépend en dernière analyse de la volonté des grandes puissances.

Ainsi donc on piétine sur place, et si M. Jarring déposait son rapport, sa mission serait accomplie : ni Israël ni les arabes ni personne d'autre ne le souhaite, car il incarne entre les parties, la présence de l'ONU.

Le temps l'aidera peut être à concilier les positions qui sont pour le moment très antithétiques.

Célestin KABANDA  
Ambassadeur



RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE (23e SESSION)

Election du bureau : La commission a élu successivement -

M. Tchernouchtchenko (Biélorussie)  
M. Paul Beaulieu (Canada)  
M. Meyer Picon (Mexique)

respectivement Président, Vice-Président et Rapporteur de  
la Commission.

Organisation des travaux

La commission avait à son ordre du jour les questions suivantes :

- 1) Rapports et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1967, et rapports du comité des commissaires aux comptes (72)
- 2) Budget additionnel de l'exercice 1968 (73)
- 3) Application des recommandations formulées par le comité ad hoc d'experts chargés d'examiner les finances de l'ONU et des institutions spécialisées (80)
- 4) Projet de budget pour l'exercice 1969 (74)
- 5) Nomination aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (76)
- 6) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (77)
- 7) Coordination administrative et budgétaire entre l'ONU et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (79)
- 8) Rapport du Conseil économique et social, 6 août 1966 - 4 août 1967 chapitre XIV (section VI), XV, XVI (section A et B) et XVII (section E et F) (point 12)
- 9) Question relative au personnel (81)
- 10) Ecole internationale des Nations Unies (83)
- 11) Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées et l'Agence de l'énergie atomique (78)



12) Rapport du comité mixte de la caisse commune des pensions  
du personnel des Nations Unies (82)

et

13) Plan des conférences (75)

1) RAPPORTS ET COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE  
31 DECEMBRE 1967, ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMIS-  
SAIRES AUX COMPTES

Ce point comprenait des rapports sur -

- a) Organisation de l'ONU, ses fonds d'affectation spéciale et ses comptes spéciaux
- b) Programme des Nations Unies pour le développement
- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- d) Office de secours et travaux de l'ONU pour les réfugiés de Palestine
- e) Sur l'UNITAR
- f) Sur les contributions volontaires gérées par le Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés

L'examen du rapport relatif à l'Organisation des Nations Unies a donné lieu à des observations suivantes - déficit de 3.306 dollars enregistré au chapitre 6 du budget de l'ONU et apparaissant au paragraphe 3 du rapport du comité consultatif. Le comité consultatif a appuyé les propositions du Secrétaire général tendant à ce que ce déficit soit résorbé par un virement de crédit entre chapitres et a signalé au Secrétaire général de surveiller de près ce genre de dépenses, car ce déficit est le résultat des dépenses exagérées en indemnités de représentation versées aux secrétaires généraux adjoints, aux sous-secrétaires et aux directeurs.

Quant à leur part, les délégués ont estimé qu'il s'agit d'une question de principe et que l'Assemblée doit fixer un montant maximum pour les indemnités de représentation à verser à de telles personnes, en ouvrant des crédits distincts au budget quitte à ne plus recourir à une telle procédure à l'avenir.

Quant à ce qui concerne l'immeuble de la CEPAL en construction à Santiago (Chili), nombreuses délégations ont exprimé leur souhait de mettre fin à cet état de choses en observation de la recommandation du comité consultatif qui conseille à l'avenir qu'on évite de telles erreurs coûteuses.

En ce qui concerne le programme de l'ONU pour le développement, nombreuses délégations auraient souhaité que la recommandation du comité ad hoc tendant à ce que les commissaires aux comptes formulent non seulement



des observations sur les questions financières mais aussi sur les questions d'administration et de gestion et qu'elles soient mises en pratique, car ce rapport n'en fait pas état. Le Président du comité des commissaires aux comptes a répondu que la recommandation ne date que de l'année passée, et que pour cela, il faudra attendre que le comité dispose de fonds nécessaires pour étendre ses activités. Tandis qu'en ce qui concerne le PNUD, notamment en ce qui a trait aux trois projets abandonnés, l'on manifeste le désir de voir le PNUD instituer un mécanisme leur permettant de recevoir périodiquement l'utilité des projets en cours d'exécution.

Parlant du FISE, l'on a surtout insisté sur le renforcement du service de vérification intérieure des comptes du FISE et reconnu que celui-ci doit faire un effort en vue de conclure avec chaque comité national des accords signés lui permettant de définir les droits et obligations des deux parties en ce qui a trait aux opérations générales et aux cartes de vœux, afin de mieux contrôler les virements de fonds, les dépenses engagées et la comptabilité en général.

Passant à l'office de secours, l'on a souligné que dans les rapports futurs, les dépenses seraient classées selon leur objet, car une telle classification serait utile aux gouvernements surtout quand ils doivent demander au parlement des fonds des programmes de l'office.

Revenant aux contributions volontaires gérées par le Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, on a exprimé de vives inquiétudes pour l'état peu satisfaisant des remboursements des prêts effectués en Grèce et l'on a souhaité en savoir long.

Le représentant du Haut commissariat a déclaré qu'en vertu des accords passés avec le gouvernement grec, c'était ce dernier qui était responsable car c'est lui seul qui consent des prêts aux réfugiés. Il devra donc après que les réfugiés ont remboursé payer la totalité des sommes qu'il doit au Haut commissariat.



(à suivre)

Etienne MUNYESHULI



A traiter par  
Date entrée: 23 OCT 1968  
No. 395-2

do-45-01

No. MP/963

le 18 octobre 1968

Copie pour information à :  
- S.E. le Président de la République

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir -

- a) un rapport présenté par M. Sy. NTEZILIZAZA à l'issue d'un séminaire organisé à Washington sous les auspices de Rockefeller Foundation Seminars in Diplomacy.
- b) un rapport présenté par M. MUNYESHULI sur un séminaire organisé par l'Institut de Formation et de Recherche des Nations Unies et auquel il a participé.
- c) M. TERERAHO participera aussi prochainement à un séminaire qui sera organisé sous les auspices de Hopkins Foundation.

Je suis sûr que des séminaires de ce genre sont utiles pour les diplomates.

- d) Par ailleurs les bourses d'étude d'anglais consenties par vous à MM. TERERAHO et MUNYANSHONGORE sont utilement employées à cet effet.

Je voudrais signaler à votre attention que l'Institut de Formation et de Recherche des Nations Unies organisera dans le courant de l'année 1969, des cycles d'étude en Afrique, l'un à l'Université de Dakar, pour les candidats francophones, l'autre à Makelele University, pour les anglophones.

...2/

S.E. M. Thaddée BAGARAGAZA  
Ministre de la Coopération internationale  
Kigali - RWANDA  
Afrique Centrale

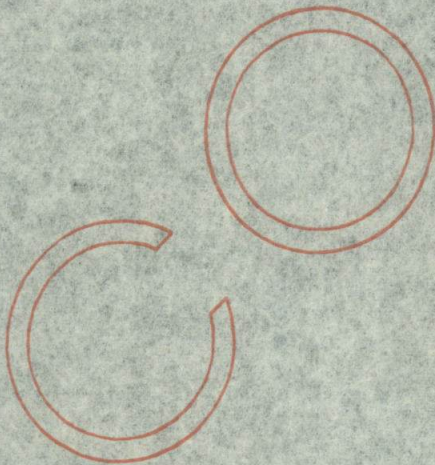


Ces études porteront sur des questions relatives aux organisations internationales et à la diplomatie (je vous ferais parvenir le programme en temps utile).

Le directeur général de l'UNITAR nous a priés de demander à nos gouvernements respectifs d'envoyer des candidats, il faudrait d'ores et déjà y songer, étant donné l'importance de ces cycles d'étude. Je précise que tous les frais seront à charge de l'Institut en question.



Célestin KABANDA  
Ambassadeur  
Représentant Permanent du Rwanda  
auprès des Nations Unies





RAPPORT DE PARTICIPATION A LA SECONDE PARTIE  
DES SEMINAIRES ORGANISES PAR:  
THE ROCKFELLER FOUNDATION SEMINARS IN DIPLOMACY  
(session Mars-Avril 1968)

FONDEMENT DE LA POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

1./ Le Conseil de Planification de la Politique par Dr Robert H. Johnson

La création de cet organe du Département d'Etat remonte de 1947 et tire son existence des efforts du Général George Marshall qui était alors Secrétaire d'Etat. L'idée de Marshall était de mettre sur pied un personnel travaillant en groupe de conseillers, chargés de coordonner la politique étrangère du Département d'Etat face aux problèmes de l'heure. Ce groupe n'aurait pas de responsabilités opérationnelles et ne donnerait pas de directives ou instructions au personnel du Département d'Etat. Cependant un contact permanent serait maintenu entre lui et le personnel exécutif. Le but principal du Conseil serait d'assurer à long terme, le développement de la politique étrangère. Le fruit de son étude devra servir de charpente au programme de planification de la politique et inspirer les autorités munies du pouvoir de décision et d'opération. Le Conseil serait pour ainsi dire le cerveau du Département d'Etat. Le mandat des membres du Conseil est de deux ans, mais certains y restent plus longtemps. La rotation normale des membres du Conseil se situe dans la conception que leurs connaissances et leur expérience représentent une possession importante qui devrait être constamment enrichie par l'arrivée de nouveaux membres apportant avec eux des idées nouvelles, des pensées fraîches et une expérience adaptée aux nouveaux problèmes.

Pour plus de variété et d'approche, les membres du Conseil ne se recrutent pas que parmi les fonctionnaires du Service Extérieur mais aussi parmi les privés et les autres agences gouvernementales. Le Président du Conseil est nommé par le Secrétaire d'Etat. Les membres du Conseil sont choisis par son Président qui s'inspire de leur compétence antérieurement manifestée dans d'autres domaines.

Voici un bref aperçu historique du Conseil de Planification de la Politique. Son premier Directeur fut George Kennan à qui le Général Marshall confia le problème de la reconstruction de l'Europe. De son retour de la conférence de Moscou en 1947, Marshall conçut un vaste plan de restaurer l'Europe par une action typiquement européenne à laquelle les Etats-Unis coopéreraient. Kennan qui partageait l'idée de Marshall reçut de ce dernier les instructions de préparer un mémorandum de recommandations, ce qu'il fit avec ses collaborateurs mais en y mettant plus du sien. Plusieurs autres personnalités telles que Dean Acheson et le Président Truman avaient aperçu l'ombre d'un plan pareil. C'est pourquoi la reconstruction de l'Europe aurait pu être appelée "Plan Truman" ou "Plan Acheson" au lieu de "Plan Marshall".

Sous Kennan le Conseil aborda la reconstruction de l'Europe, la réunification de l'Allemagne, les relations entre les pays de l'Europe et le traité de paix avec le Japon. L'idée du traité de paix avec le Japon venait de Kennan après sa visite au Japon au cours de laquelle il s'était longuement entretenu avec Douglas Mc Arthur, Général de l'armée. Sous Kennan, le Conseil n'a jamais été impliqué dans l'exécution de la politique comme il le sera par la suite.

.../...



En 1950, Kennan fut remplacé par Paul Nitzen qui deviendra plus tard sous secrétaire des Affaires de la Sécurité Internationale avant d'être l'actuel secrétaire de la Marine. Sous Nitzen, le Conseil tenait ses réunions immédiatement après que son Directeur venait d'assister aux meetings quotidiens que le Secrétaire d'Etat Achelon avait avec son personnel. Nitzen traita avec ses collaborateurs les questions relatives à la force militaire et à l'économie des Etats-Unis.

En 1953, Nitzen fut succédé par Robert Bovie. Il travailla d'une façon très étroite avec John Foster Dulles, Secrétaire d'Etat avec lequel il avait des entrevues plusieurs fois et qu'il accompagnait dans la plupart de ses voyages. Il prit une part très active dans l'élaboration des bases de la politique de Sécurité Nationale. Il s'intéressa au développement d'une position militaire plus souple, à la création d'un Fonds d'Emprunt en 1957, à l'établissement d'un bureau de contrôle d'armes et de désarmement. En Septembre 1957, Bovie fut remplacé par Gérard Smith, ancien Ambassadeur et assistant spécial du Secrétaire d'Etat. Il travailla très étroitement avec Dulles comme le faisait Bovie.

Après la mort de Dulles, le Département d'Etat se décentralisa et les membres du Conseil traitèrent beaucoup plus directement avec les Bureaux. Smith s'intéressa lui même à la politique d'une stratégie militaire plus souple. En 1960, le programme initial d'aide aux pays d'Amérique Latine, signé avant coureur de l'Alliance pour le Progrès, fut conçu par Smith. Les autres questions abordées comprenaient le désarmement, le Moyen-Orient, les problèmes allemands, la stratégie de l'OTAN et la force multilatérale.

En 1961, George McGhee succéda à Smith. Il continua à travailler aussi bien avec les bureaux qu'avec le secrétaire d'Etat actuel, Mr Dean Rusk. Devenu Ambassadeur en Allemagne en 1962, McGhee fut succédé par Walt.W. Rostow, actuel conseiller du Département d'Etat et Président du Conseil de Planification de la politique. La mission du Conseil est demeurée essentiellement la même que dans le passé:

- arrêter et développer les programmes à long terme devant être soumis à la considération et à l'approbation des Fonctionnaires appropriés du Département d'Etat en vue d'atteindre les objectifs de la politique étrangère des Etats-Unis.

- anticiper sur les problèmes que le Département peut rencontrer dans l'accomplissement de sa mission

- entreprendre des études et préparer des rapports sur les grands problèmes politico-militaires.

- examiner les problèmes affectant la politique étrangère des Etats-Unis en vue d'évaluer l'efficacité de la politique actuelle et faire des recommandations.

Pour centraliser les différentes activités des bureaux régionaux, il a été créé en 1961 un Bureau des Affaires Politico-Militaires, sous la direction du sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques. La planification de la politique a été longtemps confiée aux commissions chargées respectivement de la Sécurité Nationale et de la coordination des opérations. Quand ces deux commissions furent dissoutes à l'avènement de l'Administration Kennedy, leur fonction revient au Secrétaire d'Etat qui en confia la grande partie au Conseil de Planification de la politique.

Le Conseil de Planification de la Politique n'a pas de rapport direct avec le Congrès; il travaille de pair avec la CIA. Les relations du Conseil avec la Maison Blanche ont été toujours bonnes à commencer par l'Administration Eisenhower et spécialement avec l'Administration Kennedy.



Les membres du Conseil consultent régulièrement leurs contre-proposants de la Maison Blanche. Tout conflit s'élevant entre eux est tranché par le Président des Etats-Unis.

## 2./ Le Congrès et la Politique étrangère par le Dr Seth Tillman

Le rôle du Congrès dans l'élaboration de la politique étrangère a rapidement décliné dans les deux dernières décades à tel point que les Etats-Unis sont complètement dominés par l'Exécutif. Le rôle du Congrès est essentiellement maintenant de discuter, de critiquer et de s'ingérer. Le déclin comprend même la perte du droit de déclarer la guerre car depuis 1941, la dernière fois que la guerre fut déclarée, les guerres de Corée et du Vietnam ont été menées sans déclaration. Malgré que le Congrès favorisa la guerre de Corée, le Président Truman y a engagé le pays sans consentement formel du Congrès et il ne fut pas ouvertement critiqué durant 6 mois. Quand la guerre tourna mal, le Président fut politiquement touché par le manque d'appui.

Durant la crise cubaine, le Président Kennedy chercha à obtenir l'accord du Congrès. Le Président Johnson a obtenu l'approbation de la résolution sur le Golf de Tonkin, résolution qui a soulevé beaucoup de controverses par la suite. L'enquête de la Commission Sénatoriale des Affaires Extérieures a révélé l'évidence que le Président n'a pas fourni au Congrès des informations précises sur les incidents qui furent à la base de la Résolution. Après un court débat et malgré que quelques membres comprirent que le Président avait l'intention d'accélérer les opérations d'une vraie guerre, la résolution fut approuvée par le Congrès à une majorité écrasante. La façon dont fut approuvée cette résolution fait penser à un accord entre individus plutôt qu'à un arrangement entre deux institutions politiques. L'Exécutif n'a pas usurpé le pouvoir, mais plutôt le Congrès a acquiescé en cédant ses droits légitimes. La raison principale est que les Etats-Unis n'ont pas l'expérience d'évaluer globalement leur engagement et qu'ils ont tendance à réagir exagérément dans un temps d'émotion et d'urgence. Tel était aussi le cas dans l'intervention dans la révolution en République Dominicaine.

En pareilles circonstances, le Congrès accepte d'ignorer les règles et ce à son grand désavantage. Beaucoup de parlementaires sont indifférents et modestes à l'égard de leur capacité de faire des jugements de la politique étrangère. Ils se rendent compte du manque d'informations et tendent à compter sur ceux qu'on appelle "experts" de l'Exécutif. Beaucoup d'observateurs croient que c'est là une façon d'éviter des responsabilités. Pour redresser la situation, le Congrès doit garder son droit de déclarer la guerre, exception faite du cas d'une attaque directement dirigée contre les Etats-Unis. A la question de savoir si la résolution du Golfe de Tonkin peut être annulée par le Congrès, le conférencier répondit positivement. A une autre question relative à la légalité de la guerre, il fut répondu que les tribunaux n'ont jamais considéré cette question comme étant de leur ressort. Ils sont réticents à l'égard d'une matière qui est avant tout centralisée dans l'autorité du chef de l'Exécutif.

Quant à l'attitude du peuple, beaucoup d'américains s'inclinent passivement devant la politique étrangère de leur président et pensent qu'ils doivent se ranger de son côté. Ils ont beaucoup plus de scepticisme à l'égard de la façon dont il mène la politique intérieure. Le peuple américain continue à considérer le communisme international comme une forte menace; il est difficile de le persuader que ce qu'on leur a appris depuis 25 ans n'est plus vrai.



### 3./ La CIA par Robert Amory

La collecte des renseignements remonte de 2.000 ans avant Jésus Christ et peut-être même avant. Le terme "intelligence" a une signification plus large que celle qu'on lui accorde, car il comprend les informations obtenues à la fois d'une façon ouverte et secrète. Les satellites munis de caméras permettent à un pays de connaître la capacité de l'autre. Sans doute que la crise cubaine fut résolue en grande partie parce que la Russie et les Etats-Unis connaissaient très bien leur puissance respective. Les détecteurs électroniques consomment la plus grande partie du budget du service d'information mais fournissent la plus grande partie des renseignements. Les informations clandestines fournies par un agent secret valent rarement la peine d'être utilisées. Tous les pays ont leurs agents secrets; mais les renseignements secrets sont plus effectifs quand ils sont donnés par un fonctionnaire d'un Gouvernement dont l'intérêt coïncide avec les intérêts américains, spécialement dans le cas d'une menace. La CIA fut créée en même temps que le Conseil de Sécurité Nationale qui est un organe politique comprenant beaucoup de services d'information.

La CIA est soumise au contrôle d'une commission composée du Secrétaire et du Sous-Secrétaire d'Etat, du Conseiller du Président (Rostow) et du Directeur de la CIA qui en font directement rapport au Président. Les opérations sont soumises à l'approbation du Président. Un autre contrôle est exercé par le Bureau du Budget dont le but est de prévenir un gaspillage d'argent. L'Ambassadeur dans chaque pays contrôle les agents de la CIA.

D'après la loi, la CIA exerce ses activités en dehors des Etats-Unis alors que la FBI travaille aux Etats-Unis mêmes. Les deux organes échangent des informations, se consultent et siègent au Conseil de Sécurité Nationale.

### 4./ L'aide Etrangère par Edgar A.Y. Johnson

Le résultat de l'aide étrangère ne peut être qu'un mélange d'altruisme et d'aide de soi-même. L'aide aux pays en voie de développement n'est pas claire. A l'exception de la Corée et du Japon, le Plan Marshall était destiné aux pays mûrs; leurs cultures étaient semblables à celles des Etats-Unis et la menace de gaspillage des ressources dans des activités improductives était minime. D'un côté, les bénéficiaires du Plan Marshall critiquaient et s'interrogeaient sur les motifs et la politique des Etats-Unis; de l'autre côté, les Etats-Unis auraient aimé rencontrer gratitude et louange. Avant 1945, l'aide étrangère était surtout de nature bilatérale. Elle était donnée sous forme de prêts ou de subsides et était destinée à soutenir des régimes amis et ce, sans contrôle ni inspection du pays donneur.

Après la guerre, l'aide a été bureaucratisée, ce qui a affermi et affaibli à la fois son efficacité. Parmi les avantages, on peut citer la rationalité d'un système dans lequel les pays donateurs fournissent des missions de supervision et un entraînement complet dans les techniques nécessaires à l'utilisation de l'aide.

Parmi les désavantages se situe l'afflux d'un personnel non nécessaire dans le pays bénéficiaire. En outre, les experts techniciens malgré leurs bonnes intentions sont des amateurs en politique et maladroits dans leurs relations personnelles avec les cultures étrangères. La politique des Etats-Unis à l'égard du Tiers-Monde s'est surtout basée sur les modèles utilisés dans le programme d'aide Marshall qui avait à faire à des pays mûrs, capables d'exploiter l'aide à court terme. Les pays bénéficiaires ont aussi leurs propres fautes. Beaucoup d'entre eux sont sans expérience de l'usage de la machine;



ils n'ont ni personnel qualifié, ni équipement nécessaire à l'entretien de la machine; ils veulent néanmoins se mécaniser et s'industrialiser rapidement. La technique doit être adaptée au fur et à mesure que ces pays sont à même de supporter et de maintenir l'usage de la machine. Un autre problème qui se pose à beaucoup de pays bénéficiaires est la croissance démographique. En effet l'aide étrangère augmenterait les dimensions du problème si elle devait contribuer à une grande croissance de la population. La corruption dans l'utilisation de l'aide est un autre problème auquel doit faire face les pays donateurs. La perte d'une grande partie de l'aide dans des voies malhonnêtes ne peut qu'entraver les programmes de développement.

#### 5./ L'inquiétude des Américains pour les Affaires Militaires par R. E. Osgood

L'inquiétude constante de l'Amérique pour les affaires militaires date de la deuxième guerre mondiale. L'émergence des Etats-Unis après la guerre, comme l'une des super puissances a rendu impossible l'attitude antérieure de retranchement et de retrait militaire. Il n'y a pas de doute que l'usage de la force ou la menace de force est essentielle pour prévenir l'anarchie dans le système international.

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, tous les états ont reconnu la nécessité d'être préparés pour la guerre avant son dénouement, besoin qui a été rendu encore plus grand par les avances technologiques nucléaires et même "conventionnelles". Il n'y a aucun moyen pour les Etats-Unis d'éviter son rôle ou de retourner au concept d'une "Amérique Forteresse".

Le défi du communisme par la menace d'une contre-force a été le thème dominant de la politique américaine depuis la deuxième guerre mondiale. Il est basé sur les intérêts de la sécurité internationale et sur une vue générale de ce qui constitue un système mondial convenable. Conséquemment, les Etats-Unis sont intervenus dans des situations mondiales variées. Vietnam diffère de Corée et dans d'autres interventions où la sécurité du territoire américain n'est pas menacée, les coûts sont plus grands, ou le support allié manque comme dans le cas de la Corée-, et l'implication semble changer l'image des USA et de sa politique étrangère traditionnelle, en une image impérialiste.

Ces facteurs, augmentés de la méfiance domestique et du déclin de la guerre froide, ont porté plusieurs à chercher une révision des lieux en politique étrangère. Il est peu probable qu'une révision drastique de la sorte puisse arriver même dans le cas où la guerre du Vietnam serait achevée.

La politique de guerre froide avait été conçue pour prévenir l'expansion de la Russie en Europe occidentale, ou directement, ou par la subversion. Il était aussi projeté de compter sur la menace d'une utilisation limitée des armes nucléaires. Ce plan avait été formulé auparavant pour une situation hypothétique mais l'attaque Nord Coréenne a été interprétée comme une attaque soviétique imprévue dont le succès mènerait à des attaques soviétiques encore plus grandes. Plus tard, dans l'éventualité que les Soviétiques pourraient augmenter le nombre de leurs attaques limitées, la politique américaine en arriva à l'utilisation des armes nucléaires tactiques, augmentée d'une menace d'utilisation massive d'armes de représaille. A mesure que la capacité nucléaire soviétique grandissait et que le système de livraison des armes américaines devenait de plus en plus vulnérable pour la défense soviétique, les plans ont été révisés par McNamara et Kennedy.



Ces révisions comprenaient la confiance dans la construction d'une deuxième force de frappe de représaille qui décourageait les Soviétiques, et l'augmentation de la capacité de combattre les guerres cantonnées et locales. Des forces spéciales avaient été organisées pour fournir une réponse flexible et contrôlée aux insurrections. Un grand effort a été fait pour améliorer la position de l'Amérique dans le contexte mondial en insistant sur les lacunes de la production des missiles et les lacunes de l'éducation. Cette réaction semblait être raisonnable pour contrecarrer les menaces contre la position utile de l'Amérique dans le monde. Sans ces menaces, les USA ne se seraient jamais autant engagés au Vietnam.

Les changements qui s'opèrent dans la situation mondiale actuelle semblent forcer la révision de la politique étrangère. On savait que les Etats-Unis avaient une avance d'une moyenne de 4 à 1 sur la Russie en capacité de missiles nucléaires bien que depuis la victoire américaine dans la crise des missiles de Cuba, les Russes ont beaucoup augmenté leur déploiement de missiles. Mais la question est la suivante: la supériorité américaine est-elle réelle, si chaque partie a la possibilité d'imposer à l'autre des pertes inacceptables? Une autre question est de savoir si le pouvoir supérieur de l'Amérique de contrôler les crises menaçantes dans plusieurs parties du globe constitue un avantage, puisque les Soviétiques bien qu'inférieurs peuvent allumer de nombreux foyers d'insurrection, à peu de frais pour eux-mêmes et sans encourir de représailles à leur encontre.

Le Vietnam démontre la faiblesse de certaines théories au sujet de tactiques de guerre: l'utilité d'une escalade graduelle est en question et le fait d'intervenir dans les guerres révolutionnaires ou quasi-révolutionnaires est maintenant également en question.

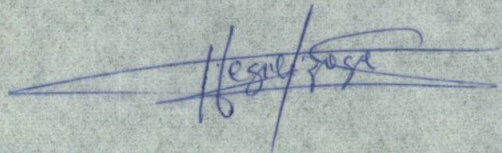
Ce changement dans l'environnement international et l'expérience du Vietnam peut signifier que les Etats-Unis sont devenus plus sélectifs dans leurs interventions, dans le but de maintenir un semblant d'ordre mondial tout en gardant approximativement le même consensus sur les lieux de la politique étrangère américaine.

Ni l'Administration, ni ses critiques n'ont encore commencé à faire face aux implications d'un désengagement probable dans la guerre du Vietnam. Les prochaines cinq années seront cruciales dans le choix de la direction dans laquelle la politique américaine devra évoluer.

La seconde série des séminaires organisés et dirigés par "Rockefeller Foundation Seminars in Diplomacy" nous a amenés à passer un week-end à Airlie où furent tenues quelques discussions à bâtons rompus. Certains des participants à ce genre de rencontre ont estimé que les Etats-Unis étaient peut-être mieux placés pour aider l'Afrique à cause du fait qu'ils n'ont jamais eu de colonie sur ce continent et que par conséquent les dirigeants africains accepteraient bien volontiers leur consensus qui ne rappelle pas un passé colonial.

D'autres sujets tel que le communisme cubain et les mouvements révolutionnaires en Amérique Latine ont été abordés. Certains estiment que Fidel Castro n'est pas un communiste orthodoxe mais un simple nationaliste parce qu'il n'applique pas le communisme scientifique de Marx.

La veille du retour à Washington, le 28 Avril, trois films documentaires sur le Koweït, le Nigéria et Jamaïque clôturèrent cette rencontre qui avait groupé 21 pays dont 7 africains.





NOTE SUR LE CYCLE D'ETUDES DE L'UNITAR SUR  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE ET LA DIPLOMATIE.

Secrétariat international

Le secrétariat international se compose de fonctionnaires internationaux recrutés parmi les Etats membres de l'ONU.

a) Le fonctionnaire international ne doit appartenir, pendant tout l'exercice de ses fonctions internationales, à aucun groupe d'opinions. Ceci veut dire qu'il travaille en tant que personne indépendante, selon les directives du Secrétaire général. Il ne doit jamais se laisser influencer par un courant d'opinions des groupes auxquels il pourrait appartenir.

La Charte interdit aux membres du secrétariat de recevoir des instructions de leurs gouvernements, mais n'interdit pas aux gouvernements de recevoir des informations fournies par leurs fonctionnaires.

b) Le fonctionnaire international ne doit pas être passif. Ceci s'explique du fait qu'il est placé dans un carrefour de courants d'idées et d'opinions internationales où il doit lui-même donner des avis au sujet de tel ou tel problème qui lui est posé. Il ne doit certainement pas obéir aveuglément aux opinions exprimées par les divers organes de l'ONU.

c) Le fonctionnaire international ne doit pas être mécanique. Ceci veut dire qu'il ne doit pas accepter tout ce que l'on lui dicte sans qu'il examine les différents sujets au point d'en tirer l'essentiel et d'en fournir ses considérations.

d) Initiative. L'esprit d'initiative est dicté par un souci de défense que le fonctionnaire international a, une fois que l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité l'attaquent. Le conférencier nous a déclaré que cette initiative se limite dans le cadre du secrétariat car un fonctionnaire international n'a pas le droit de défendre les intérêts de ses nationaux bien qu'il ait le droit de vote.

Rôle du Secrétariat

Bien que ce rôle est sujet à controverse, le secrétariat a le rôle de coordination des activités politiques de l'organisation des Nations Unies. M. Ralph Bunche, secrétaire général adjoint aux affaires politiques, nous a tracé un bilan des principales questions politiques que l'ONU a eu la plus grande occasion de s'occuper.



a) Tutelle - Il a signalé qu'en 1945 après la signature de la Charte de San Fransisco, il y avait environ 800, 000, 000 de peuples colonisés, tandis qu'en ce moment il y a environ 11, 000, 000 d'habitants qui sont encore dépendants.

b) Il nous a particulièrement signalé que son rôle au Secrétariat est centré sur la question de maintien de la paix. Il nous a cité comme principal centre d'intérêt les questions :

- 1) du Moyen Orient
- 2) du Congo
- 3) du Kashmir
- 4) de Chypre
- 5) de Cuba

Le conférencier a déclaré que la question de maintien de la paix regarde directement les secrétaires généraux adjoints qui fournissent leurs avis et considérations au Secrétaire général qui, alors prend la décision finale.

Il a fait ressortir que le maintien de la paix devait normalement être discuté par le comité de l'Etat major, mais comme ce comité ne se réunit que très rarement, le secrétariat a jugé bon de réserver cette question aux secrétaires généraux en collaboration avec le Secrétaire général, qui alors en cas d'urgence prennent des décisions immédiates dans le cadre du Chapitre VII de la Charte.

Il a d'autre part fait remarquer que le personnel militaire n'était pas nécessaire car les opérations au siège ne sont pas purement militaires, par ailleurs, il a souligné que même les observateurs de l'ONU ne sont pas armés pour le combat.

En conclusion, M. Ralph Bunche a déclaré que l'on a actuellement besoin d'un secrétariat dynamique, pouvant servir au mieux et qui saurait prendre des initiatives.

A la question - laquelle des questions qui a causé le plus d'ennuis au secrétariat? Il a répondu que la question du Congo était le plus dramatique - car sur une population d'environ 14, 000, 000 d'habitants, il y avait 17 personnes seulement qui pouvaient prendre les destinées du pays en main. D'autre part il y avait un contingent de 26. 000 soldats congolais sans dirigeants. Il a souligné que le secrétariat a d'abord formé des administrateurs et puis des dirigeants, et

Il a par ailleurs déclaré que la réussite de l'ONU fut une réussite mitigée dans tous les problèmes, car les Nations Unies ne sont parvenues qu'à arrêter partiellement les différends, sans pour autant leur apporter une solution définitive (c'est le cas de Chypre et du Kashmir).

Crise de confiance au sein du secrétariat. Le conférencier a réfuté cette crise, en disant qu'un tel problème n'existait pas. Il n'a pas par contre manqué de souligner que cet esprit existait au sein des délégations elles-mêmes, notamment en ce qui concerne certaines résolutions comme celles :



- a) sur la Rhodésie
- b) Jérusalem
- c) et la question du Vietnam

### SEANCE DE CYCLE D'ETUDE

#### Secrétariat international

M. Philippe de Seynes, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales nous a également parlé de la fonction publique internationale de l'ONU.

Il a d'abord souligné qu'au début l'on avait pensé que cette fonction serait composée de contingent de nationaux ou d'allégeances nationales, puis d'une fonction publique dotée d'éléments internationaux où les allégeances nationales seraient supprimées.

a) Rôles créateurs du Secrétariat - Comme le précédent conférencier, M. de Seynes a déclaré que le rôle créateur était une innovation de la Charte, art. 99. Il a fait remarquer, l'article 99 autorise le Secrétaire général à intervenir dans tous les débats.

b) Rôle économique et social - Compte tenu de la diversité des activités de l'ONU, celle-ci a créé un organisme de recherche destinée à dresser des programmes économiques et sociaux en vue de faciliter la coopération internationale. Il a de ce chef évalué à 20.000 personnes l'équipe d'experts de l'ONU (secrétariat).

Fonctions du Secrétariat - Le point de vue de M. Richard Giardina de la Fondation Carnegie pour la paix :

M. Giardina divise les fonctions du secrétariat en trois phases :

- a) administrative
- b) préparation d'études
- c) exécutive

Il ajoute que la fonction publique internationale actuelle a des fonctions opérationnelles que la Société des Nations n'avait pas, comme le maintien de la paix et la diplomatie.

Parlant de l'article 99, celui-ci a déclaré que cet article donne aux secrétaires généraux le droit de faire appel au Conseil de sécurité en cas d'une menace à la paix et la sécurité internationale.

Revenant au développement de chacune des trois phases ci-dessus mentionnées, M. Giardina a souligné que la qualité administrative d'un fonctionnaire international est la loyauté.



Par ailleurs, pour mieux s'acquitter de ses fonctions internationales, le fonctionnaire doit être indépendant; c'est à dire qu'il ne doit pas recevoir des instructions de son gouvernement, il peut toutefois donner quelques renseignements à son pays en passant par la mission de son pays, tout en évitant de prendre parti car il dépend de l'ONU mais pas de son pays dans l'exercice de ses fonctions. Il ne doit pas d'autre part se laisser influencer par des organes extérieurs au secrétariat, car le secrétariat est un organe important aussi bien qu l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

Ce fonctionnaire doit pour la bonne marche de ses fonctions être impartial vis à vis des organes extérieurs.

M. Théodore Idzumbuir, Ambassadeur du Congo Kinshasa, aussi a développé à sa façon cette loyauté internationale, en disant que pour lui, il ne voyait pas de difficultés à ce qu'un fonctionnaire internationale suive des directives de son gouvernement, car il est envoyé par celui-ci.

Loyauté entre les organes de l'ONU - M. Idzumbuir a fait observer qu'un organe extérieur ne peut pas s'adresser à un fonctionnaire international inférieur pour évoquer tel ou tel problème sans passer par des personnalités hiérarchiques, qui, elles, donnent des directives au fonctionnaire en vue d'exécuter telle ou telle fonction.

Appatrié - Il a d'autre part fait remarquer le fait d'appartenir à l'organisation ne signifie pas que le fonctionnaire international perd sa nationalité. Il continue d'appartenir à son pays peu importe le nombre d'années qu'il a passé au service de l'organisation des Nations Unies.

Quant au rôle des missions diplomatiques, l'Ambassadeur a déclaré qu'elles sont l'expression de leurs gouvernements respectifs. Par conséquent, celles ci doivent éviter d'influencer les fonctionnaires de leurs pays pour leur permettre de travailler plus indépendamment.

L'Ambassadeur de Belgique invité au séminaire le 6 juin 1968, nous a parlé du recrutement en passant par l'administration nationale de son pays à l'administration internationale. Il a souligné que son gouvernement avait nommé un commissaire pour faire des investigations sur toutes les conditions de l'emploi public à travers la Belgique afin d'entendre l'opinion de la majorité en vue d'harmoniser ensuite la fonction publique.

Parlant des exigences du recrutement, celui-ci a déclaré que le recrutement devrait être impartial. Il a souligné qu'à ce stade, son pays organise des concours auxquels les participants qui réussissent le mieux, sont appelés à occuper des postes correspondants au degré de leur savoir.



C'est ainsi qu'il a déclaré qu'il faudrait éviter que les Etats membres désignent eux mêmes les fonctionnaires internationaux de leurs pays. Il a noté que ce facteur joint à l'indépendance susciterait chez ce fonctionnaire un sens de dévouement digne de son nom.

Il a par ailleurs manifesté son souci de voir les fonctionnaires de l'ONU devenir des fonctionnaires à vie comme de juge en Europe.

Promotion - L'Ambassadeur de Belgique a déclaré également que la nomination à vie était une des conditions qui faciliteraient la promotion du fonctionnaire, et en fonction de ses mérites personnels - autrement des fonctions temporaires ne font que compliquer ce facteur important.

Les tâches du fonctionnaire international étaient conceptives et exécutives. Il a par ailleurs signalé à son auditoire que d'après l'article 101 de la Charte, le secrétariat dépendait de l'Assemblée générale et que son rôle était moteur.

#### CONFERENCE ET CYCLE D'ETUDE DONNES PAR MADAME BASTID SUR LE DROIT INTERNATIONAL

Madame Bastid, professeur de droit international à l'Université de Paris, définit le droit international comme étant un ensemble de relations juridiques entre Etats, élaborées et exécutés par les sujets sans qu'il y ait un organisme interposé.

Elle a souligné que quelque fois les organisations internationales créées entre Etats ne transforment pas fondamentalement les structures de ces Etats sur le plan du droit internationale c'est à dire sur le plan des traités.

Madame Bastid indiqua que le droit international fut introduit dans la Charte à San Fransisco lors de la rédaction de celle-ci.

En effet une lecture attentive des articles 1 et 13 de cette même Charte montre que les Etats sont invités à l'article 1, à régler leurs différends par des moyens pacifiques conformément aux principes de la justice et du droit international, tandis qu'à l'article 13, l'Assemblée générale est priée de provoquer des études en vue d'encourager le développement progressif du droit international et de sa codification.

#### Le rôle des Nations Unies et le Droit international

1) Elaboration article 13 - parle d'études et de recommandations de l'Assemblée générale (phase prélegislative), mais par la commission juridique et la Troisième Commission, les Nations Unies élaborent des textes qui seront insérés dans le droit par la technique des traités. Madame Bastid nous a fait savoir que les recommandations de l'Assemblée ne constituent pas des règles du droit, mais qu'elles réalisent une étape vers la formation du droit international.



2) Place du droit international - La place du droit international est la paix et la sécurité internationale, pour cela Madame Bastid nous a déclaré que l'ONU a depuis 1962 favorisé la formation de juristes internationaux pour contribuer aux maintiens de la paix.

3) Il nous a été dit que les Nations Unies étaient mieux placées pour favoriser le droit international plus que quiconque à cause de leur caractère international.

### CYCLE D'ETUDE

#### DROITS DE L'HOMME

Le conférencier nous a défini les droits de l'homme comme étant des conditions de vie qui leur permettent de développer et d'utiliser pleinement ses qualités d'intelligence et de conscience, et de satisfaire ses exigences spirituelles.

Pour répondre à cette aspiration croissante de l'homme à une vie digne et civilisée qui permet à chaque être humain de jouir du respect et de la protection dus à sa personne, les Nations Unies ont proclamé la Déclaration des droits de l'homme en 1948.

Cette Déclaration nous dit l'orateur, met les pays en garde pour le respect des droits de l'homme. Respecter ces derniers est une obligation morale que chaque pays, chaque personne doit observer vis à vis de son semblable.

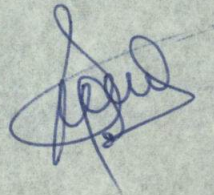
Il a souligné que les pays qui n'observent pas cette Déclaration mettent en doute la confiance qui est placée aux Nations Unies, d'autre part la meilleure protection des droits de l'homme devrait partir de l'intérieur de la nation donnée, pour ensuite prendre le caractère que nous lui connaissons d'universalité, car la Déclaration est devenue un droit international coutumier.

Il nous a également été rapporté qu'en 1948 les grandes puissances avaient manifestement refusé de reconnaître aux hommes dits de couleur, les droits économiques et le droit de vote, car en effet le droit de vote était lié au droit économique. Ceci veut dire qu'une personne ne pouvait participer au vote que moyennant de l'argent; or il se faisait qu'en ce moment les noirs n'avaient que des conditions économiques lamentables.

L'opinion des grandes puissances à l'ONU fut donc énergiquement combattue, et les droits économiques pouvaient s'étendre aux hommes de couleur; sans pour autant être effectifs car les noirs n'avaient aucun moyen leur permettant d'avoir des revenus quelconque nécessaires en vue de subvenir à leurs besoins économiques. A l'origine, le droit économique dans l'intention des grandes puissances n'était conçu que pour l'homme blanc - seul être reconnu comme être suprême et parfait selon les considérations d'alors - qui prévalent d'ailleurs en ce moment dans des régions racistes d'Amérique et d'Afrique méridionale.



L'orateur a mis l'accent sur la liaison des droits économiques au droit de vote. Comme je l'ai indiqué au dessus, une loi avait été promulguée aux Etats Unis notamment, autorisant les seules gens, qui payaient une certaine somme d'argent à participer au vote. Ceci était une façon indirecte d'interdire aux populations noires de jouir de leurs droits politiques, et l'orateur nous a clairement indiqué l'appartenance d'un individu à un Etat est déterminée par la participation de celui-ci aux exigences de la nation. C'est à dire en prenant part au vote par le choix de ses dirigeants.



Etienne MUNYESHULI